

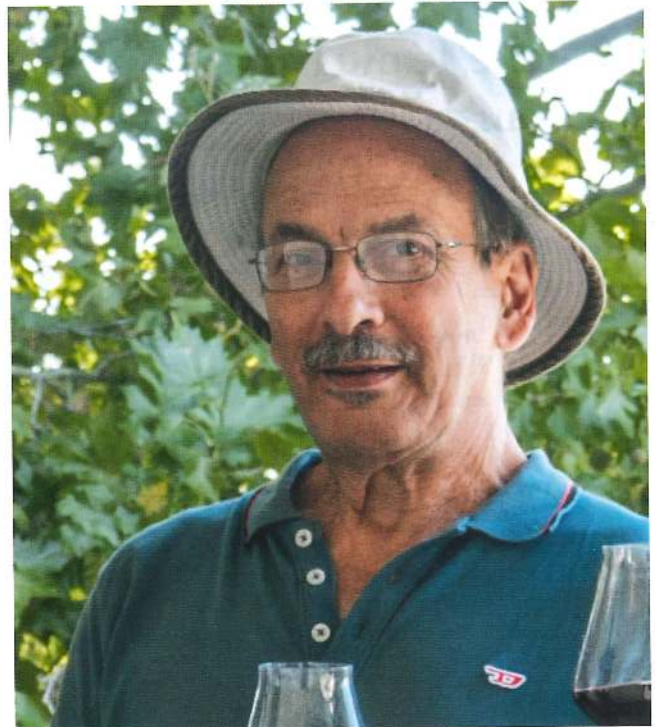
## Dominique Techer, président de Bio Cohérence

### « Ne pas laisser le bio à l'agro-industrie »

Depuis 2017, Dominique Techer préside Bio Cohérence, après avoir participé à sa création. Cette association promeut le label du même nom, avec un cahier des charges plus poussé que le règlement bio européen.

#### **Vitisbio : Pourquoi avoir créé Bio Cohérence ?**

**Dominique Techer** : Au moment des négociations du règlement bio européen, paru en 2009, j'étais président de mon Gab depuis 2005. Je suis un agriculteur bio convaincu. Quand j'ai entendu ce qui était en négociation, je me suis dit que ce n'était pas possible. Nous en avons discuté, et une motion a été portée par la Fnab. L'idée, c'était de s'interroger sur l'avenir du bio. Quid par exemple du lien au sol pour l'élevage ? Le risque, au bout d'un moment, c'est le discrédit. D'où le lancement d'une réflexion sur une marque conservant les particularités du cahier des charges bio français, tout en étant agréée bio européen. L'association Alternative Bio 2009, devenue en 2010 Bio Cohérence, est née dans la foulée (1). La marque a été déposée en février 2010. À la vigne, comme à la cave, le cahier des charges du label va plus loin que



Dominique Techer.

les règles européennes. Toutes productions confondues, Bio Cohérence compte aujourd'hui 550 adhérents labellisés.

#### **Au chai, le cahier des charges européen est aussi insuffisant selon vous ?**

En 2012, j'ai participé aux négociations sur le cahier des charges vinification. Cela laisse un goût amer. On a laissé filer pas mal de choses pour réussir à faire baisser les doses de soufre. Il y a beaucoup trop d'intrants autorisés. Chez Bio Cohérence, on cherche la naturalité des vins. C'est pour cela que des intrants autorisés en bio sont interdits chez nous et que, par exemple, un renouvellement complet des barriques en même temps n'est pas admis. L'idée c'est de revenir à une vinification simple. C'est le travail en amont qui permet de faire le vin.

### Un domaine de 7,5 ha à Pomerol

Dominique Techer est vigneron à Pomerol, en Gironde, au château Gombaude-Guillot. Près de 35 000 cols par an sont produits sur 7,5 ha, avec quatre salariés. La certification bio a débuté en 1997, mais la réflexion était engagée depuis plusieurs années. « *En 1983, ma femme s'est installée sur le domaine de ses parents, raconte Dominique Techer. Je l'ai rejointe en 1994* ». Avant 1983, les pratiques étaient proches de la bio :

pas de produits de synthèse, et du fumier de cheval. Les phytosanitaires sont introduits après, mais rapidement les vigneronns font machine arrière. En 1988, la réflexion sur le bio est lancée, et les produits de synthèse bannis en 1992. Accompagné par Agrobio Gironde, le domaine demande la certification par la suite. Et en 2010, le domaine est labellisé Bio Cohérence.





Le domaine de Dominique Techer est certifié bio depuis 2000, et labellisé Bio Cohérence depuis 2010.

**Les vins Bio Cohérence doivent-ils être exempts de traces de pesticides ?**

C'est un point important. Bio Cohérence rend obligatoire les analyses, avec une limite de résidus à 5 µg/kg de pesticides cumulés. Si la limite est dépassée, le vin vendu n'est pas labellisé Bio Cohérence. Mais le coût de ces analyses est un problème, et on ne sait plus quelles molécules il faut chercher : quid des composés de dégradation ? Sur mon domaine, pour éviter les contaminations, j'ai planté des haies, mais ce n'est pas une solution miracle. Mes voisins font attention. Malgré tout, il m'est arrivé de retrouver 1 à 2 µg de produits que je n'avais pas appliqués : la cuvée n'a pas été certifiée Bio Cohérence. Quant à l'idée d'une obligation de résultat pour les agriculteurs bio concernant l'absence de pesticides dans les produits, je suis pour, mais uniquement à condition de mettre en place un mécanisme de dédommagement. Ce n'est pas normal que ce soit nous qui payons.



Conformément aux règles de Bio Cohérence, Dominique Techer n'a pas recours à des travailleurs détachés. Il fait partie d'un groupement d'employeurs.

**En pratique, chez vous, qu'implique le label Bio Cohérence par rapport au cahier des charges bio ?**

Outre les analyses de résidus de pesticides, il y a un volet concernant la biodiversité. En viticulture bio, il n'y a, à mon sens, pas assez d'obligations sur ce sujet. Je ne peux

**Eco-Dyn**  
Agriculture Régénérative

**BIO-DYNAMIE**

[www.ecodyn.fr](http://www.ecodyn.fr)  
02 40 83 39 75  
[contact@ecodyn.fr](mailto:contact@ecodyn.fr)  
Agriculture Régénérative



pas concevoir des centaines d'hectares de vigne sans un arbre, sans une haie. C'est un des gros enjeux. Ensuite, nous ne voulons pas employer de travailleurs détachés. Je fais partie d'un groupement d'employeurs de droit français. Mais je reconnais que ce n'est pas toujours simple lorsque l'on fait appel à un prestataire de savoir qui et dans quelles conditions il embauche. On a acté avec Bio Cohérence des ambitions importantes, après il faut trouver comment les mettre en place.

### Comment percevez-vous la crise viticole dans le Bordelais ?

Tout dépend où votre production se trouve dans la gamme. Un vin de Bordeaux abordable se vend bien en bio. C'est plus compliqué lorsqu'on monte en gamme. Mais dans tous les cas, on fait mieux que les conventionnels. L'image des vins de Bordeaux a été très abîmée par les scandales liés aux pesticides, et cette situation nuit aussi aux vins bio.

### Quels sont les enjeux futurs pour le label Bio Cohérence en viticulture ?

À mon sens, le vin, comparé aux autres productions, n'est pas le sujet principal. Quand Bio Cohérence sera



Dans le cadre de Bio Cohérence, des analyses de résidus de pesticides sont régulièrement réalisées sur les vins du domaine Gombaude-Guillot.

un vrai repère au niveau alimentaire, le label prendra naturellement de l'ampleur en viticulture. Et cela, autant pour convaincre les consommateurs d'acheter du vin Bio Cohérence, que pour motiver les viticulteurs à nous rejoindre. Aujourd'hui, en matière de développement du bio, nous sommes à la croisée des chemins. Les producteurs ont le choix de faire du bio tout-venant, ou une bio plus ambitieuse, qui pérenniserait la certification bio dans le temps. Je n'ai pas envie de laisser le label bio à l'agro-industrie. Des projets comme celui de Xavier Niel, Matthieu Pigasse et Moez-Alexandre Zouari avec 2MX Organic, dévoilé fin novembre, ne vont pas aller dans notre sens [La société 2MX Organic est destinée à réaliser des acquisitions dans le secteur de la production et de la distribution, de produits bio en particulier, NDLR].

Propos recueillis par Louise Jean

(1) Les membres fondateurs de Bio Cohérence, dont certains se sont aujourd'hui retirés, sont Agrosemens, Bio Bourgogne, Bio Consom'acteurs, Bio Direct, Biocoop, Biogalline, Biomonde, Demeter France, Éleveurs bio de France, la Fnab, la Fédération nationale interprofessionnelle des vins de l'agriculture biologique, Laboratoire Science et Nature, Pronatura, Val Bio Centre et Welfarm.

## Un cahier des charges plus strict que le bio

Les engagements Bio Cohérence vont plus loin que le cahier des charges européen. La ferme doit être 100 % bio, et 100 % Bio Cohérence. Les vins doivent être produits, vinifiés et mis en bouteille sur le domaine. Des analyses concernant la présence de pesticides sont obligatoires pour chaque cuvée lors des trois premières années de labellisation Bio Cohérence, avec une limite de résidus à 5 µg/kg de pesticides cumulés. Des analyses sont effectuées par la suite tous les trois ans sur au moins deux cuvées. Au chai, parmi les produits autorisés en bio, sont interdites les levures exogènes fraîches ou sèches, avec des dérogations possibles sous conditions, les produits permettant l'extraction, comme les enzymes pectolytiques, l'acide métatartrique, la gomme d'acacia (ou gomme arabique) et l'argon. L'ensemble des barriques ne peut pas être renouvelé la même année. Les contrats de travail des salariés doivent respecter le droit du travail français, et



le label recommande de ne pas faire appel à des prestataires employant une main-d'œuvre détachée. En termes de biodiversité, des surfaces de compensation écologique correspondant à au moins 10 % de la SAU de la ferme doivent être maintenues (pour les systèmes ne comportant que des cultures pérennes). À la vigne, la fertirrigation est interdite, et pour la fertilisation, Bio Cohérence recommande de ne pas utiliser de farines de viande, de sang et de poisson. Les effluents d'élevage non bio ne sont autorisés que s'ils proviennent d'animaux n'ayant consommé ni OGM, ni antibiotiques, et respectant un accès au pâturage pour les herbivores, et le plein air pour porcs et volailles. Le compostage est obligatoire, et l'utilisation de compost de déchets ménagers du commerce est prohibée. En pratique, la certification coûte annuellement 160 € HT, à laquelle s'ajoute une redevance sur le chiffre d'affaires de 0,1 %.